



CARTE COMMUNALE  
SAINTE-HONORINE-LA-GUILLAUME

APPROBATION

REGLEMENT GRAPHIQUE  
AU 1/7500



Vu pour être annexé  
à la délibération du Conseil Communautaire  
approuvant la carte communale  
en date du 28 septembre 2017

La Présidente,

Vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral  
approuvant la carte communale  
en date du

Le Préfet,

LEGENDE

Secteur où les constructions sont autorisées

Secteur inconstructible à l'exception de :

- l'adaptation, du changement de destination, de la réfection et de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

